

Présents: Patrick BUORS, Gilles GANTELME, Robert GASIGLIA, Emile GIOVANNESCHI, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Yves PAYAN, Dominique PLAUT, Pierre TARDIEU.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Pierre TARDIEU, Maire sortant convoque les élus et fait l'appel et les déclare installés dans leurs fonctions.

Il passe alors la présidence au doyen d'âge, Emile GIOVANNESCHI.

Le doyen invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Il rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

1/ ELECTION DU MAIRE

Monsieur Pierre TARDIEU ayant obtenu la majorité absolue (10 voix) est proclamé maire.

Le maire étant élu, c'est lui qui assure la présidence de séance

2/ FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints

Adopté à l'unanimité

3/ ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus, un après l'autre, à bulletin secret.

Monsieur Philippe PAYAN ayant obtenu la majorité absolue (10 voix) est proclamé 1^{er} adjoint.

Monsieur Robert GASIGLIA ayant obtenu la majorité absolue (10 voix) est proclamé 2^{ème} adjoint.

Monsieur Stéphane LEOPOLD ayant obtenu la majorité absolue (10 voix) est proclamé 3^{ème} adjoint.

4/ DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire une liste de délégations comme définies par la loi.

Adopté à l'unanimité

5/ ELECTION DES DELEGUES ELUS AU CCAS

Le Maire rappelle que le CCAS est composé de 7 membres : le président (le maire), 3 membres élus et 3 membres désignés par le maire parmi les associations représentatives.

Sont élus à l'unanimité:

- BUORS Patrick
- GASIGLIA Robert
- GIOVANNESCHI Emile

6/ ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le maire rappelle que la CAO comporte trois membres titulaires et trois membres attitrés dans les communes de moins de 3500 hab., la CAO est présidée par le Maire

Sont élus à l'unanimité:

Membres titulaires :

PAYAN Philippe

PLAUT Dominique

PAYAN Catherine

Membres suppléants :

GANTELME Gilles

MANDINE Jean-Paul

PAYAN Yves

7/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SDEG

- Délégué titulaire : TARDIEU Pierre
- Délégué suppléant : GIOVANNESCHI Emile

Adopté à l'unanimité

8/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SICTIAM

- Délégué titulaire : PLAUT Dominique
- Délégué suppléant : PAYAN Philippe

Adopté à l'unanimité

9/ DESIGNATION DU DELEGUE ELU AU CNAS

Délégué du collège des élus : MANDINE Jean-Paul

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.